



La Vie à St Martin

N° 3 Janvier 2011

BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT MARTIN DE LENNE



Le mot du Maire

Chères administrées, chers administrés,

L'équipe municipale est heureuse de vous adresser le bulletin municipal n° 3, qui se présente sous la même forme que le précédent.

A cette occasion nous renouvelons nos vœux à tous ceux qui ont participé à la galette des Rois. Nous adressons tous nos meilleurs vœux, chaleureux et sincères pour la nouvelle année, à ceux qui n'ont pas eu l'opportunité ou la possibilité d'y participer. Nous n'oublions pas de souhaiter la bienvenue et une bonne année aux nouveaux habitants qui se sont installés sur la commune au cours de l'année 2010.

Comme nous vous l'avions indiqué dans le précédent numéro, les projets prévus sont en train de voir le jour :

- * la réalisation du bâtiment annexe de la salle des fêtes est entrée dans une phase concrète. Comme vous avez pu le constater, sorti de terre en septembre il est en voie d'achèvement.

- * cette construction sera suivie dans les prochains mois par les travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'école, projet majeur que nous considérons comme indispensable pour la vie municipale et, nécessaire pour le maintien de la scolarisation des élèves sur notre commune.

Indépendamment de ces projets, nous nous efforçons de poursuivre avec la communauté de communes l'extension des réseaux d'assainissement et les travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale.

Pour mieux faire connaître St Martin de Lenne et améliorer les contacts entre habitants, commune, administrations diverses et tourisme, nous sommes en train d'élaborer le « **Site officiel de St Martin de Lenne** ».

Ce site sera accessible sur Internet dans les prochaines semaines et, nous comptons ensuite sur vos remarques et suggestions pour en améliorer la présentation et son attractivité.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous pourrez porter à cette création.

Comme vous pouvez le constater notre action est orientée pour satisfaire au mieux l'intérêt général, dans la mesure des ressources financières de la commune.

Amicalement à tous, le Maire Roland Puel.

SOMMAIRE

Page 1 : Le mot du Maire et photo de St Martin vue du rocher de Lenne,

Page 2 : Les réalisations de 2010 et les projets de 2011,

Page 3 : Circulation dans le village

Vie des associations

Le point sur le tri sélectif

Page 4 : Informations Mairie

LES RÉALISATIONS DE 2010

PAR LA COMMUNE

▶ Extension du bâtiment de la salle des fêtes avec création d'un local associatif, d'un local chasse et d'une petite bibliothèque, avec l'aménagement des abords pour faciliter l'accès, notamment pour les handicapés.

Dans un premier temps la salle associative accueillera les classes primaires pendant toute la durée des travaux de rénovation de l'école actuelle, courant 2011.

▶ Démolition de l'ancien lavoir et réaménagement de l'espace par la construction d'un abri bus en pierre du pays et d'un coin détente, réalisés bénévolement par les élus communaux. Les travaux de finition et de plantation de ce site seront achevés au printemps 2011,

▶ Remise en état du déversoir de la source de Lenne,

▶ Réfection du chemin du « pré de serre » avec les remblais récupérés lors de l'aménagement de la sortie du lotissement Laubertinque.

PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

▶ La voie communale du lotissement des Vignes a été entièrement goudronnée sur une longueur de 500 à 600 mètres, rendue nécessaire par l'augmentation des passages consécutifs aux nouvelles constructions dans ce secteur.

▶ L'extension du réseau d'assainissement a été effectuée dans le secteur de la Place de l'Eglise. Six nouveaux raccordés bénéficient désormais de ces connections.

▶ Réalisation de l'accès provisoire du lotissement Laubertinque, de ou vers la route de Pierrefiche, jugée indispensable lors des périodes enneigées.

LES PROJETS DE 2011

PAR LA COMMUNE

▶ Finition des travaux d'extension de la salle des fêtes, prévus fin janvier 2011,

▶ Rénovation de l'école : le permis de construire vient d'être accordé. En conséquence les démarches administratives et la consultation des entreprises seront effectuées courant janvier 2011. Les travaux correspondants pourront commencer qu'après le transfert de l'école dans la salle associative.

▶ Lotissement : Compte tenu de l'absence de demande de réservation, la viabilisation de la deuxième tranche du lotissement Laubertinque est maintenue gelée pour l'instant.

PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

▶ Goudronnage :

* de l'accès principal du lotissement Laubertinque courant de l'année,

* de l'accès au lotissement les Condamines, dans la mesure où le budget communautaire le permettra.

▶ L'assainissement collectif concernant les habitations situées de part et d'autre de l'accès nord côté Saint Geniez d'Olt sera réalisé au printemps 2011. Cette extension concernera cinq nouveaux raccordés.

Bien entendu nous avons en projet l'extension du réseau d'assainissement (secteur du Mas de Carel), qui sera programmé dès que possible, selon les possibilités budgétaires de la communauté de communes qui l'a déjà pris en compte.

▶ Sécurisation des containers verts : Une première tranche (4 ou 5 emplacements) sera réalisée et concernera les containers plus exposés au vent et, ou dangereux pour la circulation.

▶ Mise en place d'un SIG : Ce Système d' Information Géographique élaboré à partir d'un plan cadastral informatisé d'après des vues aériennes permettra d'y adjoindre toutes les informations qui faciliteront la tâche des élus, des employés des collectivités, des syndicats mixtes, ainsi que des entreprises.

Ce SIG pourra nous restituer rapidement et précisément les emplacements que nous aurons programmés :

* des containers de collecte des ordures ménagères,

* réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public,

* du réseau d'assainissement collectif,

* du réseau d'eau potable,

* des circuits de randonnées,

* des particularités à visiter,

* etc.

DIVERS :

▶ Achat d'une saleuse de déneigement qui nous sera livrée courant janvier,

▶ Création du « Site officiel de St Martin de Lenne »,

Circulation dans le village

Suite à des réclamations de riverains concernant les risques d'accidents, nous invitons les usagers :

1°) à ne pas stationner de façon prolongée aux abords de l'école,

2°) de réduire la vitesse dans toutes les voiries communales conformément aux dispositions du Code de la route.

A cet égard nous examinons la possibilité d'installer une limitation de vitesse à 30 Km/h et des panneaux d'interdiction de stationner sur les voies potentiellement dangereuses.

VIE DES ASSOCIATIONS

Dans le courant de l'année 2010 les Aînés membres du club « Sourire à la Vie » ont eu le plaisir de participer à plusieurs sorties agréables :

- * repas champêtre au buron du pas de Mathieu,
- * une sortie d'une journée au Cap d'Agde avec dégustation des spécialités locales, visite de la station et mini croisière en mer,
- * Visite accompagnée de La Canourgue dite petite Venise et des environs avec dégustation de la spécialité du restaurant Mirman « La Pouteille »,
- * célébration des anniversaires décennaux des adhérents.

Toutes ces animations sont venues en plus des repas, quînes, goûters et sorties traditionnelles de l'association.

D'ors et déjà le bureau du club prépare de nouvelles animations et sorties originales pour 2011.

A cette occasion nous remercions le Président et, tous les membres actifs qui ont œuvré avec dynamisme pour la réussite de ces animations.

Dans le cadre des animations interclubs du secteur 6, les Aînés proposeront également les concours de belote et les Thé dansants en alternance dans les clubs du secteur.

Le dynamique comité des fêtes a toujours le plaisir d'organiser les trois journées de la fête votive du village à la mi-août. Nous les remercions vivement.

Le nouveau bureau de la société de pétanque a été constitué et il aura toujours le loisir d'organiser les concours d'été, dans le programme de la fête votive et autres.

L'association « La Flèche » ayant objet la sauvegarde du patrimoine a manifesté son intention de réaliser un four à bois. Celui-ci pourrait être implanté dans l'enceinte de la salle des fêtes pour faciliter son utilisation par les associations et les particuliers. Reste à mettre en place les moyens de financement nécessaires avec les bonnes volontés pour procéder à sa réalisation.

Nous invitons toutes les associations à nous faire part de leur programme d'animation, ainsi que des aménagements qu'elles souhaitent voir apporter pour améliorer leur fonctionnement. Nous essaierons d'y donner suite dans la mesure de nos moyens.

LE POINT SUR LE TRI SELECTIF

Nous vous rappelons que le tri sélectif est un geste fondamental pour la protection de l'environnement et, qu'il représente un coût **croissant et élevé** pour la collectivité, répercuté sur la taxe d'habitation.

Les points que nous pouvons améliorer sont :

1°) le tri des ordures ménagères :

- * 1/3 des rejets ménagers peuvent trouver leur place dans un composteur et, **c'est gratuit pour tous**,
- * un bon 1/3 des rejets sont des corps creux à déposer dans les colonnes spécialisées à bandeau jaune. Sachez qu'à poids égal, leur traitement est **7 fois plus faible** que celui des ordures ménagères. De plus en compactant les corps creux par écrasement, **nous pouvons économiser 1 enlèvement sur 2**,
- * le dernier petit 1/3 destiné au container vert sera acheminé et trié avant enfouissement, ce qui représente un coût important. De plus tous les déchets rejetés par ce tri sont considérés comme « rebus » et **facturés à la tonne en supplément**.

Nota : nous avons constaté que certains containers de la commune contenaient des déchets dangereux et interdits.

D'une façon générale il est absolument exclu de rejeter dans les containers verts tous les objets présentant des risques de pollution :

- * petit électroménager, téléviseur, lecteur CD, téléphone portable, etc.,
- * peintures, détergents, huiles, hydrocarbures, etc.,
- * déchets verts,
- * médicaments et seringues, etc.
- * verre ordinaire non traité.

2°) Dans la mesure où les cartons d'emballage sont déposés dans les containers verts, ils doivent être impérativement compactés au maximum pour en réduire le volume.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les pages 9, 10 et 11 du « Journal d'informations » de novembre 2010 édité par la Communauté de Communes Lot et Serre.

Enquête INSEE sur le « Cadre de vie et la Sécurité » :

Du 17 janvier au 16 avril 2011, cette enquête sera effectuée par sondage sur notre commune. Il est fait obligation aux personnes tirées au sort de participer à cette enquête. Les réponses fournies lors de cet entretien resteront anonymes et seront exploitées qu'à des seules fins statistiques. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous réserverez à l'agent enquêteur de l'INSEE qui devra vous présenter sa carte officielle.

INFORMATIONS MAIRIE

Diaporama des réalisations en cours :

Ecole aménagée



Bâtiment associatif



Abri bus



CALENDRIER DES BENNES A ENCOMBRANTS ET FERRAILLES 2011

Du lundi 31 janvier au lundi 14 février	<u>ST LAURENT D'OLT</u>
Du lundi 14 février au lundi 28 février	<u>ST MARTIN DE LENNE (chemin de Solignac)</u>
Du lundi 14 mars au lundi 28 mars	<u>ST SATURNIN DE LENNE</u>
Du lundi 28 mars au lundi 11 avril	<u>CAMPAGNAC</u>
Du lundi 02 mai au lundi 16 mai	<u>LA CAPELLE BONANCE</u>
Du lundi 16 mai au lundi 30 mai	<u>ST LAURENT D'OLT</u>
Du lundi 30 mai au mardi 13 juin	<u>ST MARTIN DE LENNE (chemin de Solignac)</u>
Du lundi 18 juillet au lundi 01 août	<u>ST SATURNIN DE LENNE</u>
Du lundi 01 août au lundi 16 août	<u>CAMPAGNAC</u>
Du lundi 29 août au lundi 12 septembre	<u>ST LAURENT D'OLT</u>
Du lundi 12 septembre au lundi 26 septembre	<u>ST MARTIN DE LENNE (chemin de Solignac)</u>
Du lundi 24 octobre au lundi 07 novembre	<u>ST SATURNIN DE LENNE</u>
Du lundi 07 novembre au lundi 21 novembre	<u>CAMPAGNAC</u>
Du lundi 21 novembre au lundi 5 décembre	<u>LA CAPELLE BONANCE</u>

Pensez à bien trier les encombrants des ferrailles et à les placer dans les bennes respectives !

Nous vous rappelons que les bennes à ferrailles sont **gratuites** pour la collectivité et que les encombrants sont **facturés à la tonne**.

Exemple :

Si la benne à ferraille contient 1 tonne de ferraille et 1 tonne d'encombrants, celle-ci sera facturée comme une benne à encombrants et le coût du tri sera calculé sur un total de 2 tonnes au lieu d'être gratuite.